

2011-4874
2011-10-21

Resistance Management symbols and signal words (Fongicide 14 Groupe)

QUINTOZENE (TERRACLOR®)

Poudre mouillable.....75%

Fongicide de sol

AGRICOLE

GARANTIE :

QUINTOZÈNE (Pentachloronitrobenzène)....75 %

NO. D'HOMOLOGATION 07251

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Precautionary symbols and signal words (Attention, Poison)

CONTENU NET 1,36; 25 Kg

AMVAC Chemical Corporation
Suite 1200 - 4695 MacArthur Court
Newport Beach CA 92660
1-323-264-3910

MODE D'EMPLOI :

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Brocoli, chou de Bruxelles, chou et chou-fleur (hernie - *Plasmodiophora brassicae*) :
Solution de repiquage : Utiliser entre 1 et 1.5 kg par 400 L d'eau et appliquer un maximum de 400 ml par plante. Calculer la quantité de Quintozène en fonction de la gravité de la maladie. Agiter sans cesse pour maintenir la poudre en suspension.

PLANTES ORNEMENTALES :

Trempage des bulbes d'iris bulbeux, de jacinthes, de narcisses et de tulipes (pourriture du bulbe causée par la Sclérotinia) : Plonger les bulbes pendant 5 minutes dans un concentré de 7,5 % c.-à-d. 100 g/ L d'eau. Ajouter un liant, si désiré. Maintenir une bonne agitation dans les réservoirs de trempage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour une gestion de la résistance, veuillez noter que Quintozène 75%WP contient un fongicide du groupe 14. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Quintozène 75% WP et à d'autres fongicides du groupe 14. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Quintozène 75% WP ou les fongicides du même groupe 14 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à AMVAC Chemical Corporation au numéro 1-323-264-3910

RESTRICTIONS

Ne pas appliquer sur les plantes ornementales cultivées en rotation avec les cultures d'aliments pour les humains ou les animaux.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Nocif s'il est ingéré : Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
2. Les travailleurs doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils manipulent le produit. Les travailleurs chargés du trempage des bulbes doivent porter aussi un tablier résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH). Ne pas entrer dans le site traité ni autoriser les travailleurs à le faire dans les 12 heures suivant l'application.
3. Se laver à fond après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux.
5. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire les rejets de quintozone dans l'environnement par volatilisation, le quintozone ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais lorsque la température de l'air est 15°C d'au plus. Pour réduire davantage la volatilisation dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des ruisseaux, des réservoirs et des milieux humides) ni sur des habitats estuariens et marins.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Surveiller le développement de l'oedème pulmonaire. Administrer des barbituriques est bénéfique. Éviter l'adrénaline et la morphine. L'oxygène peut être indiqué.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE: Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des pesticides, des engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Garder le contenant fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de

blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))